



SOMMAIRE

	Page
<i>Point 53 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</i>	
<i>Rapport de la Troisième Commission (fin) .</i>	1

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (fin)

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6880)

1. Le PRÉSIDENT: L'Assemblée va poursuivre l'examen du point 53 de l'ordre du jour.
2. Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.
3. M. VAKIL (Iran): L'année dernière, tout le monde s'est accordé pour citer les pactes sur les droits de l'homme parmi les réalisations les plus importantes de la vingt et unième session de l'Assemblée générale [voir résolution 2200 (XXI)]. Je suis certain que la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes restera, dans les annales de notre organisation, comme l'une des décisions les plus significatives de la vingt-deuxième session.
4. Certes, dans beaucoup de pays déjà, des mesures avaient été ou ont été prises en vue de réaliser l'égalité entre la femme et l'homme. Certes, la participation de la femme à la vie sociale, économique ou politique était déjà une réalité dans bien des sociétés, surtout après la seconde guerre mondiale. Certes, depuis plusieurs décennies, un peu partout sont apparues des législations nouvelles tendant à éliminer progressivement la discrimination à l'égard de la femme. Mais cela ne diminue en rien l'importance de la présente Déclaration. En effet, le texte qui est devant nous [A/6880, par. 112] marque solennellement la fin d'un préjugé qui n'a que trop survécu, à savoir la prétendue infériorité de la femme. La Déclaration constitue une rupture définitive avec le passé et restitue à nos sœurs toute la dignité à laquelle elles ont autant droit que les hommes. La Déclaration est également significative parce qu'elle met fin à une injustice notoire en reconnaissant la contribution importante des femmes à la vie sociale, politique, économique et culturelle de leur pays. Elle complète enfin heureusement l'ensemble des textes adoptés jusqu'ici par l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir

réellement les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

5. On peut évidemment regretter que les Nations Unies n'aient pas élaboré cette déclaration plus tôt; mais on doit reconnaître qu'elle vient à son heure, puisque l'Assemblée se prépare à l'adopter à la veille même de l'Année internationale des droits de l'homme. Il y a là, à mon avis, une coïncidence qui me semble de bon augure, parce qu'elle ne peut manquer de donner à ce texte un éclat encore plus grand.

6. Il convient, à cet égard, de féliciter la Commission de la condition de la femme, qui a accompli un travail digne d'éloges en un temps relativement court. Les premières discussions à ce sujet se déroulèrent à la dix-huitième session de cette commission, tenue en 1965 à Téhéran. A ce moment, les femmes de mon pays venaient d'accéder aux droits politiques. Depuis, leur participation à tous les domaines n'a cessé d'augmenter, et les lois récentes que notre parlement a adoptées, durant les quelques derniers mois, sur la protection de la famille et le service social ont consolidé l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous sommes particulièrement fiers de voir que nous avons déjà réalisé presque entièrement les objectifs proclamés par la Déclaration.

7. Nous espérons que ces principes seront mis en œuvre partout dans le plus bref délai; car, à notre époque de progrès scientifique, il est intolérable d'accepter une discrimination qui relègue à un rang inférieur la moitié de la population. On connaît suffisamment les effets néfastes de cette aliénation résultant de conceptions périmées.

8. Qu'il me suffise de rappeler ce que disent les sociologues et les économistes contemporains: la discrimination à l'égard des femmes diminue le potentiel actif de la nation; elle paralyse toutes les évolutions collectives et individuelles; elle ralentit le progrès et, enfin, cause à l'enfant, donc à l'avenir, des préjudices multiples et irréparables.

9. Il ne faut évidemment pas croire que cette déclaration, par la vertu même de son existence, va transformer les mœurs du jour au lendemain; ce serait accorder un pouvoir magique illusoire aux mots. Non, la Déclaration, comme il est dit dans le rapport de la Troisième Commission [A/6880], décrit des objectifs à atteindre; il faudra travailler à leur réalisation et, pour cela, il faudra combattre un préjugé profondément enraciné; et ce combat est un peu le combat des hommes.

10. En effet, jusqu'ici, l'homme s'est contenté de combattre contre la nature; il devra désormais com-

battre également contre sa propre nature, afin d'en finir avec le mythe de l'infériorité de la femme.

11. Je ne puis terminer sans citer un écrivain d'un Etat qui a beaucoup fait pour l'égalité de l'homme et de la femme, un auteur russe; il s'agit de Gogol; je le cite:

"L'influence de la femme peut être considérable, et ce précisément de nos jours dans l'ordre ou le désordre de notre société où se fait jour un refroidissement spirituel, une sorte de fatigue des forces morales qui rendent nécessaire un réveil. Pour obtenir ce réveil, la collaboration de la femme est indispensable."

Ce texte était écrit en 1846; il demeure valable et vrai en 1967.

12. Et puisque je viens de citer Gogol en ce jour, qu'il me soit permis d'évoquer un anniversaire significatif. C'est avec un très grand plaisir que j'exprime au nom de ma délégation mes félicitations au Gouvernement et au peuple de l'Union soviétique pour le cinquantième anniversaire de la révolution d'Octobre. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est le formidable essor technologique de ce grand pays ainsi que ses nombreuses et grandioses réalisations en un laps de temps très court, et cela malgré les dévastations de la seconde guerre mondiale.

13. Le monde doit beaucoup aux Russes, et nous ne pouvons pas oublier que ce sont eux qui ont ouvert les portes de l'âge de l'espace. Je dois rappeler ici que mon pays a été le premier à reconnaître l'Etat soviétique dès sa naissance, et dans les dernières années les relations de bon voisinage et de coopération se sont resserrées entre nos deux pays. Notre désir d'établir des relations de bon voisinage avec l'Union soviétique n'est qu'une preuve de plus de notre politique déclarée de paix, de coexistence et de meilleure compréhension entre toutes les nations, quelle que soit leur idéologie. Puis-je, une fois de plus, présenter les félicitations et les meilleurs vœux de la délégation de l'Iran au Gouvernement et au peuple soviétiques et espérer que cette coïncidence sera de bon augure pour la coopération internationale, dont l'un des aspects réside justement dans la Déclaration que nous allons adopter certainement à l'unanimité.

14. M. GHAUS (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: La délégation de l'Afghanistan est heureuse que la Troisième Commission ait adopté le projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [A/6880 et Corr.1, par. 112]. Elle a déjà exposé à cette commission son point de vue sur les divers articles de cette déclaration [1471ème séance], et malgré quelques réserves dues à certaines imperfections, elle votera en faveur de ce texte. La délégation de l'Afghanistan est convaincue qu'en adoptant cette déclaration, la communauté internationale aura pris une mesure importante en faveur de l'émancipation de la femme et la sauvegarde de ses droits.

15. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour adresser nos plus sincères et chaleureuses félicitations aux grands peuples de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en l'honneur du

cinquantième anniversaire de la glorieuse révolution socialiste d'Octobre. L'Afghanistan et l'Union soviétique, qui ont une frontière commune longue de près de 2 000 kilomètres, sont de très proches voisins. Aussi, associés aux félicitations qui ont été adressées à l'URSS par d'autres pays, les vœux de l'Afghanistan revêtent-ils à nos yeux une importance particulière. Depuis la grande révolution d'Octobre, nos relations avec l'Union soviétique n'ont cessé d'être amicales et de bon voisinage. Ces liens d'amitié n'ont pas seulement été maintenus, mais ils se sont renforcés d'année en année, grâce à une compréhension sans cesse meilleure et à une coopération toujours plus étendue. S'il fallait donner un exemple frappant de ce que doit être la coexistence ou — pour reprendre les termes de la Charte — de la façon dont les pays doivent "vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", on ne saurait en trouver de meilleur que les relations qui se sont établies entre l'Afghanistan et l'Union soviétique. Les différences d'idéologie, de système politique et de mode de vie qui existent entre ces deux pays ne les ont jamais empêchés de nouer et de développer les relations les plus cordiales. C'est dans cette enceinte qu'il convient tout particulièrement de citer un tel exemple, car c'est là que les peuples du monde entier, indépendamment de leur système politique ou social, ou de leur mode de vie, sont venus établir en plein accord les principes d'une charte commune qui a permis de faire de l'Organisation des Nations Unies l'une des plus belles réalisations de l'humanité.

16. En félicitant l'Union soviétique, on ne peut certes manquer d'évoquer les succès qu'elle a remportés dans tous les domaines depuis la grande révolution d'Octobre. Ma délégation se bornera, toutefois, à lui exprimer, ainsi qu'aux autres pays socialistes, sa gratitude pour leur contribution à la lutte contre le colonialisme et les discriminations raciales, pour leur soutien du droit des peuples à l'autodétermination, et leur action en vue d'une coopération internationale avec les pays en voie de développement. La plupart de ces actions ayant été entreprises sous l'égide des Nations Unies, il est normal que, cette fois encore, nous exprimions nos remerciements dans cette enceinte. Nous sommes sûrs que toute l'Assemblée partage ces sentiments.

17. Nous sommes très heureux, ajouterai-je, que ce soit par votre intermédiaire, Monsieur le Président, qui êtes le premier président de l'Assemblée venant d'un pays socialiste, que nous transmettions nos félicitations à la délégation soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au Gouvernement et aux peuples de l'Union soviétique. Votre élection à ce poste élevé a causé une grande satisfaction à ma délégation, qui vous adresse ses plus chaleureuses félicitations, non sans un certain retard, dû au fait que c'est la première fois aujourd'hui que nous intervenons à cette tribune.

18. M. KALPAGE (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Nous appuierons sans réserve le projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [A/6880 et Corr.1, par. 112]. A Ceylan, les femmes se sont vu accorder leur place légitime dans tous les domaines d'activité. Ceylan a été le premier

pays d'Asie à mettre en pratique le suffrage universel des adultes. De plus, c'est également le premier pays au monde qui ait choisi une femme comme premier ministre.

19. Le Président de la délégation ceylanaise, dans sa déclaration devant l'Assemblée générale [1558ème séance], a déjà salué l'Union soviétique à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Néanmoins, en ce jour historique, ma délégation voudrait s'associer aux autres délégations pour adresser une fois de plus à l'Union soviétique ses chaleureuses félicitations. La Révolution bolchevique marque véritablement un jalon dans l'histoire de l'humanité. Son influence s'est fait sentir non seulement en Union soviétique, mais dans le monde entier. Nous applaudissons aux succès du peuple soviétique en formulant l'espoir que grâce à une collaboration harmonieuse et active avec le reste du monde, ses efforts, à l'avenir, seront plus importants encore et les résultats atteints plus considérables. Nous, Ceylanais, éprouvons, certes, de la gratitude envers l'Union soviétique qui, comme d'autres pays développés, nous a puissamment aidés à nous industrialiser.

20. En tant que représentants de la plus vieille démocratie parlementaire en Asie, nous tenons aussi à adresser notre amical salut au Parlement canadien à l'occasion de son centenaire. Nous sommes reconnaissants au Canada d'avoir contribué de façon essentielle aux progrès accomplis récemment par Ceylan.

21. Mlle MUTER (Indonésie) [traduit de l'anglais]: La délégation indonésienne désire définir sa position au sujet du projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [A/6880 et Corr.1, par. 112]. Comme nous l'avons précisé dans notre intervention devant la Troisième Commission, ma délégation a appuyé le projet initial tel qu'il avait été adopté par la Commission de la condition de la femme, et elle a approuvé les amendements qui, à son avis, permettraient d'améliorer le texte originel. Ma délégation ayant voté en faveur de l'ensemble du projet de déclaration à la Troisième Commission, fera de même à cette assemblée.

22. La délégation indonésienne votera, comme l'a proposé la délégation du Ghana, pour la suppression de la deuxième phrase de l'alinéa b du paragraphe 2 de l'article 6, car le texte s'en trouvera amélioré.

23. La délégation indonésienne tient également, à cette occasion, à féliciter cordialement les délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Républiques socialistes d'Ukraine et de Biélorussie pour le cinquantenaire de la grande révolution socialiste d'Octobre. Elle tient en outre à rendre à l'Union soviétique un sincère hommage pour la grande œuvre qu'elle a accomplie dans le domaine de la science et de la technique et pour ses autres réalisations qui contribuent au progrès de l'humanité.

24. Enfin, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour adresser au Canada ses plus chaleureuses félicitations et ses meilleurs souhaits à l'occasion du centenaire de son parlement.

25. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation attache une très grande importance au projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [A/6880 et Corr.1, par. 112], texte qui, à notre avis, marquera un tournant historique dans l'œuvre entreprise pour la promotion des droits de l'homme. En dépit d'une réserve mineure que nous avons formulée à la Troisième Commission [1470ème séance] à propos de l'alinéa a du paragraphe 1 de l'article 10, nous avons chaleureusement appuyé la Déclaration dans son ensemble et nous serons heureux de la voir adoptée à l'unanimité cet après-midi.

26. Il est tout à fait évident que, sans l'entière participation de la femme dans les domaines social, culturel, politique et économique, aucun pays ne peut aujourd'hui se développer dans toute sa plénitude. Nous qui, dans notre pays, avons déjà fait franchir à la femme des étapes importantes vers sa totale émancipation, nous éprouvons une satisfaction toute particulière à voir consacrer dans un document international solennel les principes auxquels nous avons déjà souscrit.

27. Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, d'adresser nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux peuples de l'Union soviétique, notre grand et puissant voisin du Nord, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la révolution d'Octobre.

28. On peut considérer désormais que les révolutions sont les jalons qui marquent périodiquement l'histoire de la plupart des nations et que, dans la mesure où elles sont fondées sur la volonté libre et spontanée des peuples intéressés et en sont l'expression, elles deviennent souvent un instrument de progrès. Bien des pays représentés à cette assemblée doivent leur liberté, leur indépendance et leur régime démocratique à des révolutions. Certaines, comme la Révolution française et la Révolution américaine, ont exercé depuis deux siècles des effets durables sur la pensée politique et sociale des hommes et ont apporté au monde l'exemple éclatant de la création d'institutions démocratiques. Nul doute que la révolution russe d'Octobre ne soit considérée, elle aussi, par la postérité comme l'un des grands événements de l'histoire politique et sociale de l'humanité.

29. Le peuple de mon pays doit son indépendance et son régime démocratique à une révolution dont l'instigateur a été Kemal Ataturk, le fondateur de notre république. Durant les années 1920 et suivantes, nous, les Turcs, avons bénéficié de l'aide de nos voisins soviétiques, dirigés par Lénine, dans la lutte que nous menions contre l'impérialisme et pour notre indépendance nationale. Aujourd'hui, avec un mutuel et total respect pour nos affaires internes et pour nos engagements à l'égard de l'étranger, nous entretenons d'excellentes relations avec notre voisin du Nord qui, une fois de plus, a créé les conditions grâce auxquelles deux pays limitrophes ayant des systèmes de gouvernement différents peuvent vivre dans l'amitié et la coopération économique, d'une manière qui peut servir d'exemple à beaucoup.

30. Il y a quelques semaines seulement, le Premier Ministre de mon pays, en visite officielle dans l'Union

soviétique, a pu constater par lui-même les nombreux succès remportés par ce pays dans sa lutte gigantesque pour assurer à son peuple un niveau de vie plus élevé et dans son effort pour mettre la technique moderne au service des besoins de l'homme. Les cieux qui nous entourent nous offrent, eux aussi, le témoignage permanent de ses immenses progrès scientifiques et techniques. Mon pays forme le vœu ardent que les peuples voisins de l'Union soviétique vivent à jamais en paix et croissent dans la prospérité et la sécurité à l'intérieur de leurs frontières, en se laissant toujours guider par les principes de la Charte, qu'ils contribuèrent à élaborer, il y a 21 ans.

31. M. WALDHEIM (Autriche) [traduit de l'anglais]: La délégation autrichienne votera en faveur de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [A/6880 et Corr.1, par. 112]. Cette déclaration, fruit des travaux longs et ardues que lui ont consacré la Commission de la condition de la femme, puis la Troisième Commission de cette assemblée, précise en premier lieu que toute discrimination à l'égard des femmes est fondamentalement injuste et constitue une atteinte à la dignité humaine; elle exprime ensuite le vœu que les Etats Membres prennent toutes les mesures appropriées pour abolir toutes les lois, coutumes, règlements et pratiques en vigueur qui constituent une discrimination à l'égard des femmes. La Déclaration contient des articles distincts qui définissent la place qu'occupe la femme dans la vie publique, dans le domaine du droit civil ainsi que dans la vie économique et sociale; elle insiste en particulier sur la nécessité de donner aux femmes des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation.

32. Comme ma délégation l'a déjà souligné au cours de la discussion générale sur cette question à la Troisième Commission [1468^{ème} séance], le Gouvernement autrichien n'était pas certain que sa législation nationale offrait réellement toutes les garanties quant à l'application des principes énoncés dans la Déclaration. Afin de surmonter ces difficultés, les organes législatifs autrichiens ont entrepris, l'année dernière, d'apporter certaines modifications aux dispositions légales relatives au statut juridique de la femme en Autriche. De ce fait, je suis heureux de pouvoir dire que ce statut est désormais tel qu'il est inutile de prendre d'autres mesures pour mettre en œuvre la présente Déclaration.

33. Je tiens aussi à rappeler que l'Autriche était membre de la Commission de la condition de la femme lorsque celle-ci a adopté le projet définitif qui a été à la base des discussions de la Troisième Commission. Bien que ce texte ait été amendé, la Déclaration que nous allons adopter reprend les idées fondamentales qui ont été exprimées par la Commission de la condition de la femme.

34. Nous estimons que la Déclaration marque un progrès essentiel pour l'avancement des droits et des intérêts de la femme. Elle exprime l'opinion unanime des Etats Membres, pour qui le statut légal des femmes doit être bien défini et protégé afin de leur garantir leur place légitime dans la société. C'est pourquoi ma délégation appuie chaleureusement les principes énoncés dans cette déclaration.

35. Au nom de la délégation autrichienne, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour féliciter très sincèrement la délégation soviétique à l'occasion du cinquantième anniversaire de la révolution socialiste d'Octobre. Cette révolution, qui a été véritablement un des événements les plus importants de l'époque contemporaine, a non seulement marqué un tournant dans l'histoire du peuple russe, mais elle a eu également de profondes répercussions sur l'évolution politique et sociale des autres régions du monde.

36. Au cours de ces 50 dernières années, période marquée par des transformations et des bouleversements dans la plupart des pays représentés à cette organisation, l'Union soviétique s'est développée au point de devenir l'une des plus grandes puissances politiques, économiques et industrielles du monde, dont les succès remarquables dans des domaines comme la technique, la science — notamment en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique —, la littérature et la musique lui ont acquis l'admiration de tous les peuples.

37. L'Autriche, en raison de sa situation géographique et à titre de pays dont l'histoire est intimement liée depuis des siècles à celle des peuples de l'Europe orientale, a entretenu, de longue date, des relations étroites avec le peuple russe. Au cours du passé très récent, le peuple soviétique a contribué dans une large mesure à la restauration de l'indépendance de l'Autriche en 1945. En sa qualité de signataire du Traité de 1955 sur l'Autriche, l'Union soviétique, avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, a rétabli l'Autriche dans sa pleine souveraineté nationale, lui ouvrant ainsi les portes de l'Organisation des Nations Unies la même année.

38. Depuis lors, l'Autriche a pu entretenir avec l'Union soviétique des rapports amicaux, fondés sur le respect et la confiance mutuels, et nouer avec elle des relations étroites dans les domaines économique, culturel, technique et scientifique, en dépit de systèmes sociaux différents.

39. En ce jour où l'Union soviétique célèbre le cinquantième anniversaire de sa révolution, nous tenons à lui adresser nos sincères félicitations et nos vœux les plus chaleureux pour l'avenir.

40. Ma délégation désire également féliciter très chaleureusement le Canada à l'occasion du centième anniversaire de la Fédération canadienne. Cet événement a été commémoré comme il se devait par l'une des plus imposantes et des plus belles expositions qui aient jamais eu lieu. L'Autriche a toujours entretenu les relations les plus étroites et les plus cordiales avec le Canada, qui a tant fait, ces dernières années, pour favoriser la coopération et la compréhension internationales. Nous souhaitons sincèrement au Gouvernement et au peuple canadiens succès et prospérité dans l'avenir.

41. Le PRESIDENT: L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de déclaration de la Troisième Commission, qui figure dans son rapport [A/6880, par. 112].

42. Un vote séparé a été demandé par la délégation du Ghana sur la deuxième phrase de l'alinéa b

du paragraphe 2 de l'article 6, qui se lit comme suit:

"L'intérêt des enfants sera la considération primordiale dans tous les cas."

43. D'autre part, la délégation de la Syrie a fait savoir qu'elle demandait un vote séparé sur la première phrase du même alinéa, qui se lit comme suit:

"La femme aura les mêmes droits que l'homme au cours du mariage et lors de sa dissolution."

44. S'il n'y a pas d'objection, je mettrai aux voix ces deux phrases dans l'ordre dans lequel les demandes de vote séparé ont été présentées.

45. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le maintien de la deuxième phrase de l'alinéa b du paragraphe 2 de l'article 6.

Par 55 voix contre 42, avec 11 abstentions, la phrase est maintenue.

46. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le maintien de la première phrase de l'alinéa b du paragraphe 2 de l'article 6.

Par 99 voix contre zéro, avec 10 abstentions, la phrase est maintenue.

47. Le PRESIDENT: S'il n'y a pas d'autre demande de vote séparé, je vais mettre aux voix l'ensemble du projet de déclaration.

Par 111 voix contre zéro, l'ensemble du projet de déclaration est adopté [résolution 2263 (XXII)].

48. Le PRESIDENT: Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

49. M. EL KONY (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Alors que nous approchons de 1968, qui sera l'Année internationale des droits de l'homme, ma délégation est heureuse de voir que l'Assemblée générale a adopté aujourd'hui à l'unanimité la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Nous estimons que cette déclaration est un acte extrêmement important et très constructif, qui reconnaît à la femme tous les droits politiques, civils, économiques, culturels et sociaux sur un pied d'égalité avec les hommes, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous avons la certitude que ce document occupera une place importante parmi les autres documents adoptés par cette organisation dans le domaine des droits de l'homme.

50. La République arabe unie a pris part à toutes les discussions qui se sont engagées sur ce texte tant à la Troisième Commission qu'à la Commission de la condition de la femme, dont nous nous devons de saluer ici les efforts. Ma délégation a été heureuse de se joindre à toutes celles qui ont voté aujourd'hui en faveur de cette déclaration, et elle tient à dire qu'elle souscrit à tous les principes qui y sont énoncés.

51. Après avoir exprimé notre opinion sur le progrès considérable qui vient d'être accompli dans le domaine des droits de l'homme, il nous semble opportun, à l'occasion de la célébration du

cinquantième anniversaire de la révolution d'Octobre, d'adresser aux peuples de l'Union soviétique nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux, et de leur rendre hommage, ainsi qu'à leurs dirigeants et gouvernements, pour les résultats extraordinaires auxquels ils sont parvenus.

52. La cause de la liberté, de la paix et du progrès dans le monde a été grandement favorisée par le ferme soutien et l'aide importante que l'Union soviétique a accordés et continue d'accorder aux peuples qui luttent pour leur liberté et leur développement. L'existence même de l'Union soviétique est en soi un facteur primordial pour la consolidation de la paix et la marche du progrès de l'humanité tout entière. Le peuple de la République arabe unie est particulièrement reconnaissant à l'Union soviétique, à ses peuples et à son gouvernement, du ferme appui qu'ils lui apportent pour garantir sa liberté et de l'aide extrêmement précieuse qu'ils lui accordent pour promouvoir son développement.

53. C'est pour moi un vif plaisir de prendre part à la commémoration de ce grand et heureux événement et de souhaiter aux peuples soviétiques une prospérité et un progrès constants.

54. Mme OULD DADDAH (Mauritanie): Au nom des délégations du Dahomey, de l'Ethiopie, de la Haute-Volta, du Libéria, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Togo, et en tant que porte-parole des pays riverains du fleuve Sénégal: la Guinée, le Mali, le Sénégal et mon pays, la Mauritanie, je tiens à exprimer la satisfaction que nous éprouvons à voir la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale des Nations Unies en sa vingt-deuxième session.

55. Pour traduire pleinement et correctement la situation des femmes de nos pays, et sans doute aussi celle de la plupart des femmes du tiers monde, il nous faut simplement et sincèrement dire que la Déclaration ne répond pas chez nous à un caractère d'une urgente priorité et qu'elle ne répond pas à toutes nos aspirations légitimes et nos droits fondamentaux. Mais nous conservons l'espoir qu'en ce qui concerne les problèmes spécifiques des femmes du tiers monde, lesquels s'inscrivent dans le cadre du développement économique et social, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées se pencheront encore davantage sur ces problèmes pour apporter leur positive contribution.

56. Ceci dit, la Déclaration que nous venons d'adopter n'en reste pas moins un important document historique et une éclatante contribution à la promotion de toutes les femmes dans le monde. En effet, entre autres choses, cette déclaration est un instrument efficace dans la lutte contre tous les préjugés qui, à des degrés divers et sous des formes variées, s'exercent encore de par le monde et constituent un sérieux obstacle au rôle précieux que peuvent et doivent jouer les femmes non seulement au service de leur famille, mais encore de leur pays, de la communauté internationale et de la paix.

57. Donc, cet important document, élaboré par les Nations Unies, va naturellement prendre place à

côté de tous les autres, non moins importants et qui, dans ce monde où l'équilibre est instable, en ce temps où la paix est encore fragile et vulnérable, nous aident à conserver notre foi dans les Nations Unies et notre espoir en un monde meilleur, plus juste et plus fraternel.

58. Nous sommes conscients de la somme d'efforts, de patience, de compréhension que représente cette déclaration. Nous rendons un hommage sincère à toutes les délégations ayant participé à l'élaboration et à l'amélioration de ce document depuis sa conception première jusqu'à ce jour. Notre gratitude s'adresse tout particulièrement à la Commission de la condition de la femme et à la Section de la condition de la femme, et à leurs premières responsables, c'est-à-dire Mme Sipilä, présidente de la Commission de la condition de la femme et représentante de la Finlande, et Mme Bruce, chef de la Section de la condition de la femme. En ces circonstances exceptionnelles, permettez-nous d'adresser à ces deux responsables nos félicitations et nos remerciements pour leur talent et leur compétence, leur dévouement et leur féminine simplicité.

59. Maintenant, au nom des délégations du Dahomey, de l'Ethiopie, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, du Mali, du Sénégal, du Togo et de ma propre délégation, je voudrais saisir l'occasion qui nous est offerte pour féliciter très chaleureusement et très fraternellement la délégation soviétique et, à travers elle, le Gouvernement et le peuple soviétiques, en ce jour anniversaire de la glorieuse révolution d'Octobre. C'est notamment grâce à cette révolution que l'Union soviétique est devenue aujourd'hui ce grand pays et ce grand peuple dont l'importante contribution à la libération des peuples et au fantastique développement de la science et des arts suscite de notre part reconnaissance et admiration.

60. M. HASHI (Somalie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation se félicite d'avoir voté en faveur de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La constitution de mon pays garantit l'égalité de tous les citoyens sans distinction de sexe. Toutefois, nous n'ignorons pas qu'adopter un instrument juridique est une chose, et le mettre en œuvre en est une autre. Il est de fait que les préjugés et le poids de la tradition pèsent encore lourdement sur la condition de la femme. Néanmoins, ma délégation espère que l'adoption et la mise en œuvre des principes énoncés dans la Déclaration feront disparaître les préjugés qui subsistent. Mon pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour se conformer à ces principes.

61. Ma délégation souhaite, par cette même occasion, adresser au Président et aux membres de la délégation soviétique ses plus chaleureuses félicitations en l'honneur du cinquantième anniversaire de la grande révolution d'Octobre. Aucun événement de l'histoire contemporaine n'a eu de plus profondes répercussions sur la pensée politique et sociale de notre temps. Je suis heureux de dire que mon pays entretient les relations les plus amicales avec l'Union soviétique et qu'il lui est reconnaissant de la voir tendre la main de l'amitié aux pays en voie de développement, car "un ami dans le besoin est vraiment un ami". La délégation de la Somalie adresse

au peuple soviétique tous ses vœux de bonheur et de prospérité pour l'avenir.

62. M. MESTIRI (Tunisie): C'est certainement une heureuse coïncidence que celle qui nous permet d'adopter la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes — de célébrer ainsi la sanction internationale de l'émancipation de la femme dont nous, en Tunisie, sommes des adeptes fervents — en ce jour où une grande partie de l'humanité fête le cinquantenaire de la révolution d'Octobre.

63. L'adoption à l'unanimité de ce document historique marquera ce jour d'une double pierre blanche. Nous voudrions à cet égard féliciter la Présidente de la Troisième Commission pour ce succès, succès dont nous nous réjouissons d'autant plus qu'en Tunisie l'émancipation de la femme et l'option socialiste se sont inscrites dans une même perspective de progrès vers la réalisation de la justice sociale. C'est pour cela que nous voulons saluer aujourd'hui l'anniversaire de la grande révolution d'Octobre.

64. Cet événement a depuis longtemps dépassé, par ses dimensions et ses répercussions, le cadre de l'Union soviétique. Il s'inscrit dans la chronique du XXème siècle comme un fait d'une importance telle pour l'humanité entière qu'on ne peut pas le considérer comme un phénomène local, ou même national. Pour tous ceux qui, comme nous, se réclament du socialisme, et quelles que soient, par ailleurs, nos options politiques, la révolution d'Octobre est un événement capital, dont les développements n'ont pas cessé depuis un demi-siècle d'intéresser tous les peuples du monde. A ce titre, nous ne voulons pas manquer de saluer ici, avec toute la solennité qui s'impose, cet anniversaire glorieux.

65. Vous, Monsieur le Président, qui venez d'un pays socialiste et dont l'élection en cette année du cinquantenaire est un hommage rendu autant à votre pays, la Roumanie, qu'à la révolution socialiste que vous avez menée chez vous, vous savez bien l'importance qu'a revêtue en son temps, et par la suite, cette révolution d'Octobre pour un grand nombre de peuples de la Terre.

66. Depuis un demi-siècle en effet, la politique, l'économique et l'idéologique se déterminent — quel que soit le point de vue d'où l'on se place — en fonction de cette transformation grandiose réalisée par les peuples de l'Union soviétique. Quels enrichissements acquis par l'expérience humaine, quels enrichissements acquis même par les théories hostiles au socialisme, lorsque, dans un effort extraordinaire pour s'amender, elles ont mené à une remise en ordre des sociétés traditionnelles et des conceptions surannées!

67. Pour ceux qui ont rêvé de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme et de réaliser la justice sociale; pour ceux qui ont cru à la possibilité de dominer les lois économiques afin de créer de nouvelles structures sociales plus équilibrées et plus justes; pour tous ceux qui ont mis toute leur foi dans la libération de l'homme, la révolution d'Octobre a représenté — et elle continue de s'identifier à lui — l'espoir de voir un jour les

"damnés de la Terre" accéder dans la justice et la démocratie à cette vie digne qui est la finalité de tout socialisme.

68. Si cette révolution a été pour les socialistes européens la mise en pratique d'une idéologie qui se voyait pour la première fois aux prises avec la dure réalité de la vie d'une nation, pour ceux qui, comme nous, ont identifié le colonialisme à l'exploitation de l'homme par l'homme sous la forme hideuse de l'exploitation d'un peuple par un autre, cette révolution revêt une double signification.

69. Elle signifie d'abord que le chemin de la révolution doit mener non pas à la simple élimination d'un régime pour proclamer le triomphe d'un idéal ou confirmer l'exactitude d'une analyse théorique, mais pour mener à bon terme une véritable transformation sociale en vue de garantir à l'homme la dignité, l'égalité et la liberté.

70. Ce qu'elle signifie, ensuite, pour nous, pays du tiers monde, a une trop grande importance pour qu'on ne saisisse pas cette occasion de le souligner: la révolution d'Octobre prouve, par ses 50 ans de réalisations, qu'il est possible de mener un pays sous-développé vers le progrès et même vers la puissance, dans des délais somme toute beaucoup plus courts que ceux exigés par le processus normal des sociétés traditionalistes.

71. C'est d'ailleurs tant par attachement à l'idéal de justice que représente le socialisme que par désir de mettre en œuvre cet enseignement fondamental que notre pays a depuis des années opté par le socialisme en tant que voie menant au développement, au progrès et à la justice sociale.

72. C'est un fait que cette révolution d'Octobre représente pour une grande partie de l'humanité, et notamment pour ce qu'il est convenu d'appeler le tiers monde, le véritable commencement de cette évolution rapide des rapports sociaux et internationaux à laquelle nous assistons. Il s'agit là d'une donnée indépendante de l'opinion que l'on peut avoir de la politique suivie par les Etats issus de la révolution socialiste.

73. Si l'on a souvent pris pour du socialisme une certaine logomachie ou des options de politique étrangère apparues ici et là dans le monde, cette confusion entretenue à dessein par les intérêts divers ne doit pas nous faire oublier l'essentiel, c'est-à-dire que le socialisme est d'abord le progrès et la justice réalisés au sein des sociétés qui s'en réclament.

74. C'est au nom de cette conviction que mon pays, qui œuvre dans l'indépendance et la foi pour l'édification d'une société socialiste, est heureux de joindre sa voix à ceux qui saluent aujourd'hui le grand tournant pris par l'humanité en ce mois d'octobre 1917.

75. Pour nous, le socialisme étant synonyme d'égalité et de paix entre les hommes, de libération de l'exploitation et de la peur, nous ne croyons à la fatalité de la guerre ni au sein des sociétés ni entre les nations. Le bolchevik a cessé de représenter pour un monde apeuré l'homme au couteau entre les dents. Le pays de la révolution d'Octobre est le champion

de la coexistence pacifique. Puisse cet anniversaire célébré dans la joie par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et ses amis ouvrir une ère de prospérité pour les peuples de l'Union soviétique, une ère de liberté et de justice pour toutes les nations éprises de progrès et une ère de paix permanente entre tous les Etats du monde!

76. M. MOHAMMED (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Nous avons demandé la parole pour expliquer très brièvement notre vote au sujet du paragraphe 2, b, de l'article 6 et de l'ensemble du projet de déclaration qui vient d'être adopté.

77. Nous désirons cependant dire tout d'abord quelques mots à propos de la déclaration que nous avons faite ce matin [1596ème séance] pour présenter nos félicitations et dire la joie que nous éprouvons, comme d'autres délégations, à l'occasion du centième anniversaire de l'indépendance du Gouvernement du Canada. Canadiens et Nigériens sont membres d'un même Commonwealth, mais indépendamment de cela, nous avons été, nous sommes et nous espérons rester de très grands amis. Nous avons déjà exprimé la joie que nous partageons sincèrement avec toutes les républiques de l'Union soviétique.

78. Dans notre intervention ce matin, nous avons parlé de la confusion qui s'est produite à la Troisième Commission lors du vote sur notre proposition d'amendement concernant l'alinéa b du paragraphe 2 de l'article 6, en espérant que la question serait éclaircie devant l'Assemblée générale. Le fait qu'il n'en ait pas été ainsi prouve que la majorité des Membres préfère le projet sous sa forme actuelle. Nous en voyons les avantages et nous lui apportons également notre appui.

79. Enfin, je tiens à dire combien je suis heureux que l'Assemblée générale se soit conformée de la façon la plus stricte — du moins sur le plan moral — à l'Article 1,3), de la Charte. C'est précisément sur ce plan que nous avons pu nous mettre d'accord et agir de concert pour adopter une mesure qui témoigne au plus haut point de notre volonté de contribuer à la liberté, à la compréhension et au progrès humain de l'autre sexe. Il était sans doute tout à fait approprié — et, en tant qu'homme, Monsieur le Président, ne voyez dans ces paroles aucun préjugé ni sentiment de discrimination — qu'une femme présidât la Troisième Commission et que le projet de déclaration fût adopté sous sa direction. Puisse-t-elle, toute sa vie durant, considérer ce texte comme une offrande accordée à jamais à toutes ses sœurs.

80. M. MASHOLOGU (Lesotho) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est très heureuse d'avoir été associée à l'adoption de cette Déclaration historique sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Depuis longtemps, la nécessité d'assurer aux femmes un traitement égal à celui des hommes a été reconnue dans mon pays, et ce principe se trouve, du reste, inscrit dans notre constitution. Cette déclaration ouvre donc pour nous la voie vers une participation plus complète des femmes au développement de notre pays et des nations du tiers monde. Les femmes ont déjà joué un rôle important dans la vie politique de nos pays, et nous attendons avec

confiance le jour où il ne restera plus aucune trace de discrimination à leur endroit.

81. En ce qui concerne notre vote, ma délégation estime, à propos des articles 1 et 2, que l'éducation permettra d'éliminer progressivement toutes les lois, coutumes, règlements et traditions discriminatoires à l'égard des femmes. Il faut cependant bien nous rendre compte que les mœurs évoluent lentement, et l'expérience nous a montré qu'il n'est pas raisonnable de légiférer à l'encontre des coutumes que les peuples ne sont pas encore prêts à abandonner. Nous sommes certains qu'un système d'éducation rationnel donnerait de meilleurs résultats qu'une tentative pour modifier les mœurs par la législation. Nous aurions donc préféré, comme la délégation du Ghana l'avait suggéré, en commission, que la dernière phrase de l'alinéa b du paragraphe 2 de l'article 6 fût supprimée.

82. La délégation du Lesotho tient à s'associer aux félicitations qui ont été adressées à l'Union des Républiques socialistes soviétiques en cette heureuse circonstance du cinquantième anniversaire de la révolution d'Octobre. Il faut faire abstraction des divergences idéologiques pour apprécier pleinement les réalisations de ce grand Etat, notamment dans les domaines culturel, scientifique et technique. Ma délégation est optimiste et elle espère que ces réalisations serviront à des fins pacifiques et au profit de l'humanité tout entière.

83. Mme WILMOT (Ghana) [traduit de l'anglais]: C'est toujours un événement heureux lorsque l'Assemblée générale est sur le point d'adopter une déclaration importante dans le domaine des droits de l'homme. Cependant, notre joie aujourd'hui est plus complète encore, car le texte que nous venons d'approuver a été élaboré par la Troisième Commission, placée sous la présidence d'une femme.

84. S'il est une chose qui peut démontrer à la communauté internationale la nécessité de reconnaître l'égalité de l'homme et de la femme, c'est bien la manière dont Mme Radić a dirigé les débats. Le nombre croissant de femmes qui représentent leur pays à la Troisième Commission prouve également que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies reconnaissent le principe de l'égalité entre les sexes.

85. La Déclaration que nous venons d'adopter est fondée sur notre conviction à tous, que le moment est venu pour tous les Etats et tous les peuples de reconnaître l'égalité de l'homme et de la femme dans tous les domaines. Ai-je besoin d'ajouter que la paix et l'harmonie seront d'autant plus aisées entre les sexes, là où cette égalité aura été admise?

86. Nous n'oublions pas que ces droits ont déjà été reconnus et garantis par de nombreux gouvernements, dont le nôtre; nous n'ignorons pas non plus que des traditions et des coutumes auxquelles les peuples sont depuis très longtemps attachés continuent comme par le passé à s'opposer à la reconnaissance du principe de l'égalité de l'homme et de la femme dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve l'article 2 de la Déclaration. Bien que cette déclaration n'ait pas un caractère obligatoire, elle énonce des

principes qui, nous l'espérons, guideront non seulement les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi tous les peuples du monde, dans leur effort commun pour assurer à tous une vie plus juste et meilleure, ainsi que pour défendre et renforcer les droits fondamentaux de l'homme que la communauté internationale tout entière considère aujourd'hui avec raison comme devant appartenir à chaque être humain.

87. Ma délégation a eu l'honneur de participer à l'élaboration et à l'adoption de cette déclaration qui est une nouvelle réalisation des grands espoirs contenus dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes persuadés que cette assemblée adoptera dans un très proche avenir une convention internationale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, imposant à tous les Etats du monde l'obligation juridique de respecter le principe de l'égalité de l'homme et de la femme.

88. Je ne veux pas terminer sans exprimer la reconnaissance de ma délégation aux membres de la Commission de la condition de la femme qui ont présenté le projet de déclaration initial, et plus particulièrement à la Présidente de cette commission, Mme Helvea Sipilä, qui a travaillé avec tant d'acharnement pour aboutir à ce résultat. En même temps, ma délégation remercie la délégation polonaise, qui, la première, a proposé qu'une déclaration soit élaborée sur cette importante question.

89. Ce jour est véritablement une journée historique pour le monde entier. Ma délégation et la délégation de la Zambie tiennent à s'associer chaleureusement à toutes celles qui ont pris la parole avant nous pour féliciter la délégation soviétique à l'occasion du cinquantième anniversaire de la grande révolution d'Octobre. Quelle que soit l'attitude de chacun de nous à l'égard des résultats de cette révolution, nul ne peut nier qu'elle a eu et continuera à avoir une influence durable sur le cours de l'histoire et sur les relations entre les hommes. Il est indéniable que les forces qui travaillent pour la justice sociale, la restauration de la dignité humaine et la libération des peuples encore assujettis dans le monde s'inspirent encore en grande partie aujourd'hui des nobles idéaux libérés par cette révolution.

90. Nous saluons le peuple soviétique en le félicitant de tout ce qu'il a accompli et en lui souhaitant de poursuivre ses progrès à l'avenir.

91. M. KHANACHET (Koweït): L'Assemblée générale vient d'adopter la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ma délégation s'est fait un devoir et un honneur de voter en faveur de cette déclaration; elle l'a fait avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction que les principes consacrés par la Déclaration sont en parfaite harmonie avec notre héritage et notre patrimoine culturel, religieux et social. En effet, dans la société arabe et islamique, la femme n'avait pas à attendre l'une ou l'autre déclaration pour être émancipée; elle l'est depuis le jour où l'islam a lancé à l'humanité tout entière son message sacré.

92. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer à la délégation soviétique, au nom de mon gouvernement, de la délégation et du peuple du Koweït,

les félicitations les plus chaleureuses qui ont déjà été exprimées par mon ministre des affaires étrangères [1583ème séance] lors de la discussion générale.

93. Je voudrais exprimer au Gouvernement de l'Union soviétique et à son peuple valeureux nos félicitations les plus sincères et nos meilleurs vœux pour leur prospérité et leur bonheur. Le cinquantenaire de la grande révolution d'Octobre restera, dans l'histoire de l'humanité, une date décisive et, dans le XXème siècle, un événement dont la signification retentira à travers les siècles à venir. En effet, la révolution d'Octobre a tracé la voie pour tous les peuples, qui ont le droit et le devoir de lutter pour leur libération et pour leur indépendance. D'autres révolutions éclateront encore dans le monde aussi longtemps que le colonialisme, sous une forme ou sous une autre, continuera d'étendre son ombre néfaste sur l'une ou l'autre partie du monde. Au Moyen-Orient, nous continuerons de nous inspirer des principes de ces révolutions libératrices pour continuer à œuvrer en vue d'achever la libération totale de tous les pays du Moyen-Orient du cancer qui a été imposé en Palestine par la force, la violence et la conspiration.

94. Mme MILLER (Australie) [traduit de l'anglais]: Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole, car elle avait déjà expliqué son vote devant la Troisième Commission. Cependant, l'adoption de cette déclaration nous procure une telle joie que nous ne pouvons résister à l'envie de dire brièvement quelques mots.

95. En tant que membre du comité de rédaction présidé par la représentante du Mexique, qui avait été désignée par Mme Sipilä, présidente de la Commission de la condition de la femme, ma délégation est extrêmement satisfaite de l'accueil qui a été fait au projet de déclaration. Bien que la rédaction en ait été ardue et que son adoption à la Troisième Commission n'ait pas été aisée, nous sommes finalement parvenus à une unanimité presque parfaite.

96. Comme les orateurs précédents l'ont souligné, il s'agit là d'un des résultats les plus importants auxquels l'Organisation des Nations Unies ait abouti depuis des années, et nous espérons, nous aussi, qu'il lui sera donné la plus large publicité. L'adoption de ce texte encouragera les femmes de tous les pays à revendiquer le statut et les droits qui y sont énoncés et recommandés. Espérons que toutes les nations feront de leur mieux pour mettre ces dispositions en pratique.

97. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique est profondément reconnaissante à tous ceux qui, aujourd'hui, du haut de la tribune de l'Organisation des Nations Unies, ont félicité notre pays à l'occasion du cinquantenaire de la création de l'Etat soviétique. Les délégations des Républiques socialistes soviétiques d'Ukraine et de Biélorussie m'ont prié de vous exprimer également leur reconnaissance.

98. Ces 50 ans d'histoire soviétique représentent 50 ans de luttes menées par les peuples de notre pays pour édifier une société nouvelle. Les paysans et les ouvriers russes qui, en ces jours de la révo-

lution d'Octobre, ont pris le pouvoir politique se sont résolument assigné pour objectif de créer — et ce pour la première fois dans l'histoire de l'humanité — une société sans classes exploitantes, libre de toute oppression nationale et sociale, une société de travailleurs libres et égaux en droits. Nombreux furent alors ceux qui à l'étranger qualifièrent cet événement d'"expérience russe". Les nombreux amis que nous avons dans le monde entier avaient foi dans notre succès. Quant à nos adversaires, ils prédisaient l'échec de cette "expérience".

99. Aujourd'hui, 50 ans après le jour de la victoire de la révolution socialiste en Russie, on peut affirmer avec la plus grande assurance qu'en dépit de toutes les prophéties pessimistes, surmontant tous les obstacles, le peuple soviétique, sous la conduite du parti communiste, a résolu le problème fondamental de la révolution prolétarienne: il a édifié une société socialiste qui se développe et progresse constamment vers le communisme.

100. Issue d'un pays misérable et arriéré, l'Union soviétique a avancé à pas de géant pour devenir l'une des plus grandes puissances du monde.

101. Il lui a fallu parcourir un immense chemin pour transformer une industrie essentiellement semi-artisanale en une industrie hautement développée. Les centrales hydro-électriques les plus importantes, les hauts-fourneaux les plus puissants, les machines et les mécanismes modernes les plus perfectionnés caractérisent de nos jours notre économie socialiste. Des fusées cosmiques qui explorent les espaces interplanétaires, des vaisseaux cosmiques qui se posent sur la Lune et sur Vénus, un accélérateur de protons libérant une énergie de 70 milliards d'électron-volts, voilà, parmi tant d'autres réalisations, ce que la science et la technique socialistes peuvent inscrire à leur bilan des 50 dernières années.

102. Mais l'une des plus importantes conquêtes de l'homme soviétique est sa certitude du lendemain. Il n'y a pas, et il ne saurait y avoir de chômage dans notre pays. Chaque citoyen a la garantie d'avoir du travail, et son existence est assurée durant ses vieux jours. D'un pays où l'analphabétisme était quasi général, où des épidémies massives provoquaient chaque année la mort de centaines de milliers de personnes, l'Union soviétique est devenue un pays où l'instruction publique, les services de médecine et d'hygiène sont à la pointe du progrès.

103. Plus d'une fois les citoyens soviétiques se sont vus obligés de défendre les armes à la main le droit d'édifier une vie nouvelle dans leur propre pays. Il en a été ainsi dans les années qui ont suivi la révolution. Il en a été de même lors de la seconde guerre mondiale, lorsque les agresseurs fascistes ont assailli notre pays dans l'espoir de réduire notre peuple à l'esclavage et de transformer l'Union soviétique en une colonie. La victoire remportée à l'issue de la grande guerre patriotique de 1941-1945 contre les envahisseurs fascistes allemands par l'Union soviétique, aux côtés de ses alliés, la Pologne, la Yougoslavie, le Royaume-Uni, la France, la Tchécoslovaquie, les Etats-Unis et d'autres pays, resplendira

toujours dans l'histoire de l'humanité comme un immense exploit.

104. Les principes de la politique étrangère de l'Union soviétique ont été définis dès les premiers jours de la victoire de la grande révolution socialiste d'Octobre, dans le décret de Lénine sur la paix.

105. Cette politique étrangère, à l'égard des autres pays socialistes, se fonde sur les principes de l'internationalisme, de l'amitié et du soutien confraternels, de la profonde confiance et de la réciprocité des droits.

106. Cette politique étrangère est une politique de soutien aux peuples qui luttent contre le joug colonial, pour leur libération coloniale. Nous sommes fiers notamment de ce qu'à l'initiative de l'Union soviétique, l'Organisation des Nations Unies ait adopté la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

107. Cette politique étrangère est une politique d'amitié et de coopération étroite avec tous les Etats d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine qui s'efforcent de consolider leur indépendance.

108. Cette politique étrangère est une politique constante de paix. Son objet principal est de défendre les conquêtes d'Octobre, d'assurer les conditions extérieures indispensables qui lui permettent d'édifier en Union soviétique une société communiste. Dans l'arène internationale, notre pays est le défenseur de la reconnaissance de droits égaux de tous les pays, petits et grands, de l'égalité de toutes les races et nationalités, du strict respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Nous ne cherchons pas à entrer en conflit avec qui que ce soit; l'Union soviétique estime que le problème des relations entre les pays ayant des systèmes sociaux différents ne doit pas être réglé par la force ni par les moyens militaires. Elle est, au contraire, en faveur du développement de relations mutuellement profitables, dans les domaines économique, commercial, culturel, et autres, sur la base du principe bien connu de la coexistence pacifique.

109. L'Union soviétique est opposée à ce que la révolution soit imposée de l'extérieur. Nous considérons que le socialisme ne peut être transplanté d'un pays dans un autre par les armes; il ne peut être que le résultat de l'évolution intérieure de chaque société en particulier, de chaque pays.

110. De même, l'Union soviétique est résolument opposée à toute tentative contre-révolutionnaire imposée de l'extérieur, à toute politique agressive de ceux qui espèrent étouffer par les armes les aspirations des peuples à la liberté et au progrès. Notre politique associe toujours la lutte pour la consolidation de la paix à une ligne de conduite extrêmement dure à l'égard de tout agresseur.

111. Nous aidons et continuerons à aider l'héroïque peuple vietnamien qui mène de durs combats pour défendre vaillamment son indépendance et sa liberté. Nous soutenons les Etats arabes en lutte contre l'agression impérialiste et qui défendent leurs droits et leurs intérêts légitimes. L'Union soviétique est

l'amie sûre et fidèle de la République de Cuba en butte aux complots des réseaux impérialistes.

112. Dans le combat qu'elle mène pour repousser l'agression, pour renforcer la paix et la sécurité internationales, l'Union soviétique attache une grande importance à la coopération internationale. Nous sommes prêts à unir nos efforts à ceux de tous les Etats qui eux aussi se refusent à la guerre et ont à cœur d'assurer la paix et la liberté des peuples.

113. L'Union soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies, dont elle est l'un des Membres fondateurs, peut et doit jouer un rôle important et utile dans la consolidation de la paix. C'est afin de renforcer le rôle de l'Organisation dans son œuvre de maintien de la paix et de la sécurité internationales que le Gouvernement soviétique prend invariablement la défense des principes fondamentaux de la Charte et qu'il propose, à chaque session de l'Assemblée générale, d'examiner les problèmes d'actualité les plus graves en vue d'écarter la menace de guerre et d'instaurer une paix durable sur la terre.

114. Nous luttons pour un désarmement général et complet, pour la non-dissémination des armes nucléaires. Nous nous efforçons de faire cesser tous les essais de ces armes et d'en interdire l'utilisation. Avec d'autres Etats socialistes européens, l'Union soviétique a présenté un programme constructif de grande envergure propre à garantir une entière sécurité à l'Europe, qui a déjà été le foyer de deux grandes guerres mondiales.

115. Ce jour est une grande fête pour notre pays, et ce n'est pas seulement une fête nationale mais aussi celle de tous les hommes progressistes dans le monde.

116. Au nom des délégations de l'Union soviétique et de celles des Républiques socialistes d'Ukraine et de Biélorussie, permettez-moi une fois encore de remercier de tout cœur tous ceux qui ont adressé ici des paroles chaleureuses à nos peuples et à notre pays à l'occasion du cinquantième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre. C'est avec joie que nous transmettrons ces félicitations et ces vœux au Gouvernement et aux peuples de l'Union soviétique.

117. Quant à la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'Union soviétique, qui l'appuie sans réserve, a voté en sa faveur. Du fait de son adoption par l'Assemblée générale, cet important document contribuera d'une manière positive à assurer l'égalité des droits de la femme dans tous les domaines d'activité, qu'ils soient politique, économique, social ou culturel. Nous sommes particulièrement heureux que ce texte de première importance ait été adopté le jour du cinquantenaire de l'Etat soviétique, pays où le problème de l'égalité de l'homme et de la femme a été pleinement résolu.

118. Le PRESIDENT: Nous avons terminé l'examen du point 53 de l'ordre du jour.

119. Qu'il me soit permis de m'associer aux représentants qui ont exprimé leurs hommages et leurs vœux à l'adresse de la délégation soviétique

et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'occasion du cinquantième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre, événement décisif dans l'histoire de l'humanité, auquel sont

indissolublement liées les aspirations à la paix et au progrès des peuples.

La séance est levée à 17 heures.